

Familiarisation et période de coronavirus

1. Familiarisation et accueil temporaire dans un autre milieu d'accueil :

La question de l'accueil des enfants dans un autre milieu d'accueil ou chez une accueillant-e pendant les vacances de printemps ou parce que le MA ferme momentanément en cette période de coronavirus a interpellé certains agents en lien avec la continuité de l'accueil et les repères nécessaires aux enfants pour assurer une qualité d'accueil.

NB : un **contrat d'accueil à durée déterminée** doit être signé par les deux parties car il s'agit d'un accueil temporaire pendant l'indisponibilité du MA initial de l'enfant. La capacité du MA qui accepte un enfant temporairement doit être respectée ainsi que les normes d'encadrement.

Dans des circonstances normales, ces fermetures auraient été anticipées par les parents. Dans les circonstances actuelles, le secteur est sollicité pour assurer une continuité de prise en charge des enfants dont les parents sont notamment occupés dans des secteurs essentiels (santé etc.).

Dans ces cas, voici des propositions utiles pour assurer malgré tout une certaine continuité et sécurité vis-à-vis de l'enfant :

- a) Inviter à un échange approfondi avec les parents (habitudes de l'enfant, signes de bien/mal être, ...)
- b) Inviter le parent à rester présent un peu plus longtemps lors de l'arrivée dans le MA ;
- c) Inviter à ce que l'enfant vienne avec un objet familier (et re-nettoyé)/ un sac de couchage propre (si l'accueillant-e ne peut pas lui en fournir un), une photo « famille » qui pourrait être à sa disposition au cours de la journée.
- d) Dans la mesure du possible :
 - pour l'accueillante en congé, préparer un document à l'attention du nouveau MA comprenant les éléments nécessaires à la prise en charge de cet enfant là (ses habitudes dans le lieu d'accueil et toute information nécessaire). Le parent peut être porteur de ce document vers le nouveau lieu.
 - Pour l'accueillant-e en congé, possibilité d'inviter le nouveau MA à un échange téléphonique préalable à la période de fermeture.
- e) Pour le nouveau milieu d'accueil, porter une attention particulière à l'enfant accueilli comme l'attention et les pratiques mises en place lors de tout nouvel accueil (présence de l'adulte, réponse non différée aux sollicitations de l'enfant...)
- f) Porter une attention particulière au moment des retrouvailles enfant - parents avec un échange de qualité avec la puéricultrice présente.

L'ensemble des propositions relevées sont de nature à minimiser l'impact pour l'enfant du changement de lieu et l'absence de vrai processus de familiarisation.

2. Familiarisation programmée pour une nouvelle entrée en milieu d'accueil

- Limiter les entrées et donc les familiarisations **aux enfants de parents prioritaires et reporter les autres** ; le contrat d'accueil prend cours à la date initialement prévue, mais pas de PFP à réclamer au vu des circonstances du report qui ne sont pas liées à la

famille. Par ailleurs, la place d'accueil reste garantie aux parents et de préférence, dans le milieu d'accueil où l'enfant est inscrit.

- Reporter la visite de tous les locaux après la crise sanitaire : en lieu et place, montrer des photos des espaces de vie. Prévoir un temps après la crise covid-19 où les parents pourront (re) visiter la structure, prendre du temps pour rencontrer les puéricultrices.
- Application des mesures d'hygiène renforcées envers le(s) parent(s) (Préférer un seul parent en contact avec le MA pendant la familiarisation) et veiller à ce qu'il ne présente aucun signe de maladie telle que toux,... . L'inviter à se laver les mains en entrant dans la structure, proposer le port de sur chaussures à usage unique ou au moins enlever les chaussures si pas de sur-chaussures disponibles etc.
- Prévoir **une familiarisation adaptée aux circonstances** : en fonction de l'intérêt de l'enfant, de sa famille et de la situation de crise sanitaire. Prendre le temps d'expliquer le sens de cette familiarisation aux familles et de mettre des mots sur cette situation « coronavirus » qui n'est habituelle ni pour les puéricultrices, ni pour le parent (qui vit une situation de familiarisation pour la première fois).

Cette familiarisation réduite vu les circonstances comprend au minimum :

- Un temps d'échanges PMS /parent en présence de l'enfant, temps pendant lequel la puéricultrice peut venir se présenter.
- Un temps d'échange entre parent et puéricultrice pendant lequel le parent présente son enfant, en parcourant ses différents moments de vie (repas, repos,...)
- Un temps où le parent est présent et observe avec la puéricultrice de référence qui s'occupe de l'enfant : de préférence, dans une section où les autres enfants ne sont pas présents mais l'infrastructure ne le permet pas toujours
- Des temps où l'enfant reste seul 2-3 heures avec la même puéricultrice (si possible) que celle qui a accueilli le parent idéalement. Lors de chaque moment, il est nécessaire de laisser au parent un temps suffisant pour que l'enfant se rende compte qu'il est dans le MA et que des échanges puissent avoir lieu entre le parent et la puéricultrice en présence de l'enfant éveillé.
- Si changement de puéricultrice, il faut prévenir le parent (l'aider à anticiper la situation). Il faut qu'il y ait eu échange entre puéricultrices.
- Autre suggestion : proposer un petit panier d'accueil avec les mêmes objets du MA réservés pour cet enfant-là qui seront proposés systématiquement dès son arrivée dans le MA.

Les points a-b-c et e-f développés au point 1 sont aussi d'application :

Dans ces cas, voici des propositions utiles pour assurer malgré tout une certaine continuité et sécurité vis-à-vis de l'enfant :

- a) Inviter à un échange approfondi avec les parents (habitudes de l'enfant, signes de bien/mal être, ...)
- b) Inviter le parent à rester présent un peu plus longtemps lors de l'arrivée dans le MA ;
- c) Inviter à ce que l'enfant vienne avec un objet familier (et re-nettoyé)/ un sac de couchage propre (si l'accueillant-e ne peut pas lui en fournir un), une photo « famille » qui pourrait être à sa disposition au cours de la journée.

- e) Porter une attention particulière à l'enfant accueilli de cette manière, comme l'attention et les pratiques mises en place lors de tout nouvel accueil (présence de l'adulte, réponse non différée aux sollicitations de l'enfant...)
- f) Porter une attention particulière au moment des retrouvailles enfant-parents avec un échange de qualité avec la puéricultrice présente.
